

Les départements signent une convention pour développer l'apprentissage

Publié le 04/05/2017 • Par [La Rédaction](#) • dans : [A la Une RH](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)



Ricochet64 – Fotolia

L'Assemblée des départements de France annonce, jeudi 4 mai 2017, avoir signé avec le ministère de la Fonction publique une convention en faveur de la formation en alternance dans les départements.

Le développement de l'apprentissage est un « objectif prioritaire » pour elle, affirme l'Assemblée des départements de France, jeudi 4 mai 2017. Les départements, qui « ont à cœur de garantir aux jeunes apprentis de bonnes conditions de travail et les mêmes possibilités de formation continue que celles dont bénéficient les agents permanents », accueillent tous les ans « environ **1000 jeunes de 16 à 25 ans, quel que soit leur niveau de formation** (CAP, BEP, BAC, BTS, BAC+5...) », rappelle-t-elle.

L'Assemblée des départements appuie cette détermination par la signature, le 24 avril dernier, d'une [convention](#) avec le ministère de la Fonction publique. Sa visée : « élargir le dispositif de l'apprentissage à de nombreux métiers exercés au sein des départements », « valoriser les agents départementaux à travers la transmission des compétences »,

mais aussi « permettre une prise en charge des jeunes apprentis et des maîtres d'apprentissage au titre de la cotisation versée par les départements au Centre national de la fonction publique territoriale ».

14 engagements

Parmi les 14 engagements des deux parties, figurent celui d'intégrer l'apprentissage en alternance dans les dispositifs de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences des départements. Il s'agit également d'envisager un allègement supplémentaire de certaines cotisations restant à la charge des employeurs territoriaux.

De son côté, le ministère de la Fonction publique organisera « régulièrement des actions de promotion et de communication auprès des employeurs territoriaux notamment, mais aussi des établissements de formation, des familles et des jeunes ». En outre, une journée sera dédiée à la diffusion de la « culture professionnelle » de l'apprentissage au sein de la fonction publique territoriale.